

royaliste

BI-MENSUEL

DIRECTEUR POLITIQUE BERTRAND RENOUVIN

numéro
spécial-été



Un roi
pourquoi
pas ?

Figure

Un prince pour notre temps

Pourtant, sa vie et ce qu'on peut appeler son œuvre illustrent cette volonté de placer les devoirs aussi haut que les droits légués par l'histoire. C'est le 5 juillet 1908 que naît, au Nouvion-en-Thierache (Picardie) Henri d'Orléans. Dès l'année suivante ses parents, le duc et la duchesse de Guise, partent au Maroc puis, à la mort du duc d'Orléans, en Belgique, la loi d'exil interdisant le territoire national aux chefs des familles ayant régné sur la France et à leurs héritiers directs. Cette loi, qui tenait le jeune prince injustement éloigné d'un pays qu'il aimait, ne fut abrogée qu'en 1950, à l'initiative de M. Hutin-Desgrées du Lou.

L'EXIL

Malgré l'exil, Henri d'Orléans ne cessera de s'intéresser de très près à la politique, au sens le plus élevé du terme. En 1933, il approuve le manifeste où le duc de Guise réaffirme que la monarchie n'est pas un parti, thème qui reviendra ensuite constamment. L'année suivante voit la création du «*Courrier Royal*» qui a pour but de faire connaître aux Français la famille et la pensée royales. Coup sur coup, en 1936 et 1937, il publie «*Essai sur le gouvernement de demain*» et «*Le Prolétariat*». Dans le premier, on peut lire: «*Aujourd'hui, le Prince et le Peuple ont encore un même but: un ordre social vraiment humain*», et dans le second: «*le drame social actuel vient de ce que le travail, considéré comme une chose, est loué par le capital*». Dans le «*programme*» de 1938, le Prince s'exprime ainsi: «*Il ne faudrait pas croire que la Monarchie supprimera le suffrage... Les principes du droit public pendant des siècles se*

Le comte de Paris est le chef actuel de la Maison de France, et le descendant des rois qui ont fait notre pays. Sait-on assez que, sans rien renier des devoirs de sa charge, il s'est toujours présenté bien davantage en serviteur de son pays qu'en «prétendant» ?

sont ramenés à deux formules; l'une «*le Roi en ses conseils, le Peuple en ses Etats*», l'autre «*On ne peut lever deniers sur le Peuple sans son consentement*». Peu à peu s'esquisse grâce au comte de Paris, une vision nouvelle d'une monarchie adaptée à son temps.

LA GUERRE

En 1939, bien que toujours officiellement exilé, il effectue, pour le gouvernement français, une mission d'information dans plusieurs capitales européennes. Et lorsque les hostilités éclatent, le Président du Conseil lui permet enfin de s'engager dans la Légion étrangère, sous le nom d'Orliac, comme simple soldat. Durant la guerre, à Alger, des Français, royalistes ou non, souhaitent faire appel à l'arbitre qu'aurait pu être le comte de Paris; mais après l'assassinat de l'amiral Darlan, qui survient au plus mauvais moment, les événements en décident autrement. Pourtant, la paix revenue, dès 1947, le Prince fait une déclaration: «*...Qui fait de la Monarchie le système politique autoritaire par excellence, perd de vue la justice...*» et publie «*Entre Français*». «*La Monarchie ne peut exister que par un courant d'amour entre le peuple et le Roi*».

DE GAULLE

C'est de 1954 que datent les premières rencontres avec le général de Gaulle. Dès lors, commence un long dialogue qui ne s'interrompt qu'avec la



disparition de celui-ci. Clairvoyant, le descendant de nos rois apporte, dès 1958, son soutien au Général, dans son entreprise de restauration d'un Etat déliquescant, puis dans la tourmente algérienne. A cet égard, il faut lire, notamment, la correspondance annexée aux

«*Mémoires d'exil et de combat*», publiées par le Prince en 1979. Un temps, le chef de la Maison de France pourra même espérer succéder au général, après l'instauration, suggérée par le Prince, de l'élection du chef de l'Etat au suffrage universel. Cependant, jamais ce soutien ne fut inconditionnel et il n'échappa pas au comte de Paris que le rôle croissant d'un parti gaulliste, à vocation uniquement majoritaire et conservatrice, changeait la nature du régime; cela apparut clairement lors du ballottage de 1965. Le 18 mai 1968, Henri d'Orléans écrivait au Général: «*la signification profonde de ces révoltes est le refus d'une société qui se décompose et qui n'est plus vraiment acceptée que par ceux-là qui ont su maintenir leurs privilèges...*» Ce souci de la société réelle qui va au-delà des apparences et du simple jeu politicien, apparaissait encore dans une déclaration faite à «*Libération*», l'an passé: «*Notre démocratie fonctionne fort bien dans le sens parlementaire du terme. Là où je trouve qu'il y a carence, c'est qu'en réalité, la vie politique doit se structurer sur une société. Cette société, pour le moment je ne la vois pas. Elle est émietlée, éclatée.*»

Comment conclure, sur l'œuvre d'un Prince qui a tout fait pour servir son pays et mettre l'idée monarchique en accord avec son temps, sinon en citant la post face de la «*Lettre aux Français*», publiée en 1983: «*Pendant huit siècles, la famille capétienne a servi le projet national, s'efforçant de garantir la liberté de la France et des Français. Ce même souci n'a cessé de m'habiter. Il fonde depuis mon attitude politique...*» ?

Alain SOLARI

Dialogue

Avec Harlem Désir

Lorsque le comte de Paris, descendant d'une famille française millénaire, et Harlem Désir, promoteur d'une nouvelle manière de faire de la politique, se rencontrent, cela donne de la part du Prince un vibrant appel à l'unité nationale.

Le magazine «Globe», dans son dernier numéro publie une très intéressante interview du comte de Paris par Harlem Désir. Pourtant, comme le rappelle d'entrée de jeu Harlem Désir, les deux hommes n'ont rien en commun: «quand j'ai annoncé à des amis que j'allais vous rencontrer, tout d'abord ils ne l'ont pas cru. Certains se sont demandé si vous et moi n'incarnerions pas deux antipodes. D'un côté SOS-Racisme représentant le renouvellement un peu scandaleux de la France moderne dans son sang et sa culture. De l'autre, vous qui êtes la France éternelle et qui, pour les jeunes, représentez tout son côté traditionnel et archaïque». Mais l'opposition n'est qu'apparente pour qui connaît l'action du Prince, lequel au cours de sa carrière politique n'a jamais voulu qu'une composante du pays soit niée ou rejetée par les autres et a toujours présenté la monarchie comme un facteur d'unité. Le comte de Paris va même jusqu'à saluer l'action d'Harlem Désir: «Vous avez réussi avec SOS-Racisme qui est simple et émotif. Vous avez parlé avec votre cœur. Pourquoi cela a-t-il réussi? Parce que vous avez rencontré un immense courant dans l'opinion, qui était d'accord avec ce simple badge, ce simple mot, qui répondait à tout ce qu'il ne voulait pas. C'est-à-dire: la ségrégation et l'injustice. C'est de cela dont nous avons besoin: c'est un consensus réel de l'opinion sur tel ou tel sujet». Et le Prince donne ensuite avec beaucoup de subtilité, voire de pédagogie, son idée sur la

démocratie qui n'est pas toujours compatible avec de trop nombreuses élections... Il y a là un débat à reprendre par les monarchistes.



Par ailleurs, cet entretien est pour Harlem Désir l'occasion de questionner le comte de Paris sur des sujets d'actualité, la lecture de la Constitution, le rôle joué par François Mitterrand lequel a «une position monarchiste, parce que la constitution lui a permis de rester au pouvoir avec un changement de majorité (...) Cette attitude est très probante et utile parce qu'elle démontre le besoin d'un arbitre». D'autres sujets sont encore abordés: le

millénaire, les rapports privilégiés qu'ont entretenus le comte de Paris et de Gaulle, le chômage et enfin les hommes politiques traditionnels qui selon le prince «sont comme la monarchie avant la Révolution, enfermés dans leur Versailles administratif».

Mais le sujet principal reste le racisme. A son interlocuteur qui lui demande ce qu'il pense de la réforme à venir du code de la nationalité, le comte de Paris répond que le principe du droit du sol était antérieur à la Révolution, mais il sait que «les problèmes n'étaient pas les mêmes». Le comte de Paris montre qu'il a réfléchi au problème de l'accueil des étrangers: «Insertion, qu'est-ce que cela veut dire? Insérer dans quelque chose ça n'est pas assez souple. L'intégration n'est pas encore le meilleur terme. Assimilation? Ce que l'autre a perdu, le retrouve-t-il dans la nation?» Lorsque Harlem Désir poursuit en précisant que «l'obstacle c'est le racisme», le comte de Paris souligne: «ce racisme là je ne l'accepte absolument pas». Mais le dirigeant de SOS-Racisme lui demande si cela ne le gêne pas de voir «qu'un huitième des enfants français sont un peu basanés», alors le comte de Paris rétorque sans hésiter que le problème n'est pas dans le métissage et que «la seule chose qui peut être un problème, c'est l'assimilation avec le peuple français». Pour que cela marche il faut que la France soit «consciente de son pouvoir d'attraction et de son pouvoir à faire du récipiendaire un Français», problème culturel, mais il ne faut pas non plus, selon le Prince, qu'il y ait des «groupes ségrégationnistes qui s'opposent à l'unité nationale», problème politique.

P.L.R.

pourquoi pas ?

Un roi ! Pourquoi pas ? En posant cette question, en esquissant la réponse, nous entendons provoquer, mais au bon sens du terme. Non pas créer le scandale et semer le trouble, mais susciter la réflexion, et la faire avancer.

Nous le savons bien: pour beaucoup de Français, aujourd'hui encore, le mot de monarchie évoque irrésistiblement Louis XIV, la cour et les privilégiés. Pourtant, la monarchie a duré huit siècles, et notre pays lui doit son existence bientôt millénaire. Pourtant c'est la monarchie qui a posé, après la Révolution et l'Empire, les fondements de notre démocratie représentative. Mais surtout, la monarchie est aujourd'hui une institution vivante, et combien populaire ! L'Espagne de Juan-Carlos en apporte depuis dix ans une démonstration éclatante, et c'est encore la monarchie qui garantit une démocratie paisible dans nombre de pays européens.

Cette réalité, maintenant reconnue, semble étrangère à la France. C'est cependant la tradition capétienne qui inspire les institutions fondées par le général de Gaulle, et les grandes lignes de notre politique étrangère. Et la coexistence, telle que nous la vivons depuis le 16 mars, est une simulation passionnante de ce que pourrait être une monarchie pleine et entière. Les exemples étrangers, et notre expérience actuelle, nous invitent à dépasser nos contradictions, à combler nos manques. C'est nécessaire, possible, et pas seulement théorique. La monarchie en France a un visage: celui du comte de Paris.

Bertrand RENOUVIN

Simulation

Coexistence et monarchie

Le peuple français est «légitimiste», et saisit toutes les occasions de l'affirmer. Il croit nécessaire que le pouvoir s'incarne dans un homme indépendant, dans un arbitre serviteur de toute la nation. Les Français veulent la stabilité de l'Etat et la continuité de sa politique. Le soutien longtemps accordé au général de Gaulle ne s'explique pas autrement. Et le sens des élections du 16 mars est clair: à droite comme à gauche, une très large majorité de Français a choisi la stabilité et la continuité en pesant au gramme près le rapport des forces: une droite pas trop victorieuse, une gauche pas trop battue. Le Premier ministre peut gouverner, mais tout juste.

COMME EN MONARCHIE ?

Ainsi, le risque majeur qui pesait sur la Constitution paraît surmonté et ceux qui, tels Raymond Barre, voulaient l'épreuve de force ont été désavoués. La coexistence est effective et le Président y a gagné une popularité inattendue. Pour les royalistes que nous sommes, l'expérience est passionnante. Voici, grandeur nature, une simulation des rapports entre les pouvoirs telle qu'ils pourraient exister dans une monarchie. Depuis 1958, la convergence entre le Président et le Premier

Les Français ont voulu la coexistence. La Constitution la favorise. Quel est son enjeu, quelles sont ses limites ?

ministre avait laissé dans le flou la répartition des rôles prévus par la Constitution. L'Elysée pouvait concentrer l'essentiel du pouvoir exécutif et faire du Premier ministre un super chef de cabinet, commis au rôle ingrat de «bouclier» du Président. Nous voyons depuis le 16 mars se dessiner une délimitation des domaines beaucoup plus nette. Au Président, revient la charge de veiller sur l'essentiel: le jeu de la France dans le monde et la défense du pays, les principes fondamentaux de la justice et de la liberté et la

garantie de l'Etat de droit. Au Premier ministre et à son gouvernement, sont confiés la gestion économique et sociale, à leurs risques et périls. Qui sort de son domaine s'expose à l'affrontement, et risque d'être sévèrement désavoué par le pays. Tel est bien, à nos yeux, le schéma de la répartition souhaitable des rôles.

LIMITES

Cette coexistence serait satisfaisante et rendrait inutile tout changement institutionnel si la logique politique ne s'en mêlait. De fait, quelques mois d'expérience montrent que la crise, toujours latente dans la Vème République, n'est surmontée qu'en apparence. Parce qu'elle pose en principe la compétition pour le pouvoir suprême, notre Constitution inscrit dans l'Etat un affrontement permanent qui est préjudiciable aux intérêts du pays:

- Le premier inconvénient de la coexistence est qu'elle crée, inévitablement, une rivalité entre le Président et son Premier ministre, dont l'enjeu

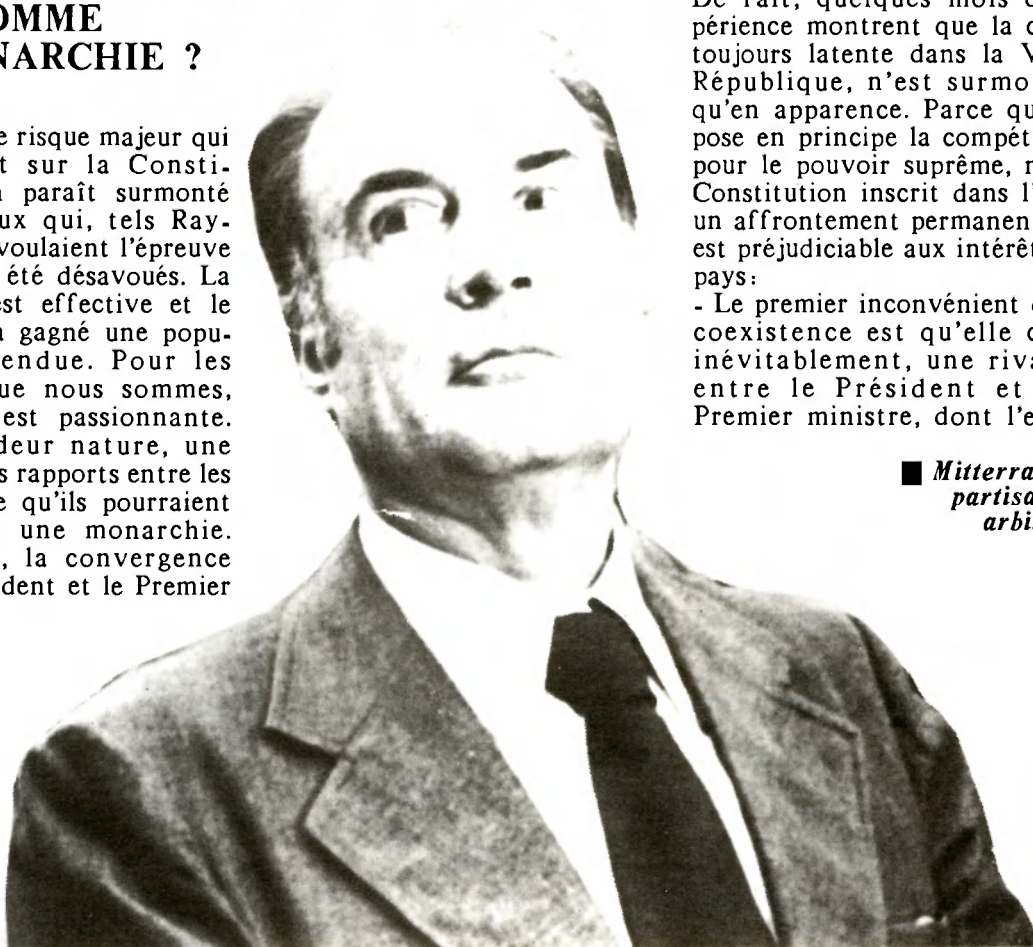
est la conquête ou la conservation du pouvoir suprême. La coexistence ne crée pas une collaboration entre les deux têtes de l'exécutif: il s'agit d'une paix armée, qu'on maintient en préparant la guerre.

- Le second inconvénient est la tentation démagogique. Rien n'interdit au Président de se comporter en candidat (ce n'est pas le cas de F. Mitterrand) et de sortir ainsi de son rôle arbitral. Le Premier ministre quant à lui est logiquement conduit à inscrire son action dans le très court terme, en privilégiant les mesures spectaculaires et en favorisant ses clientèles électorales. Jacques Chirac n'a pas su éviter ce piège, et apparaît moins comme le Premier ministre de la France que comme le chef d'une majorité de combat. Comment le bien commun pourrait-il sortir de ces opérations tactiques et stratégiques ?

- Plus grave encore, le danger qui pèse sur la cohérence et la crédibilité de notre diplomatie. Le Premier ministre est sans cesse tenté d'empiéter sur le domaine présidentiel, pour acquérir une dimension internationale ou la conforter. Et même lorsque les deux hommes parlent d'une seule voix, partenaires et adversaires de notre pays peuvent facilement jeter le doute, semer le trouble par des campagnes de rumeurs.

Aujourd'hui souhaitable comme moindre mal, la coexistence ne pourrait s'installer durablement et fonctionner efficacement que si le chef de l'Etat était placé au-delà des rivalités politiques. La monarchie simulée que nous connaissons et dont nous éprouvons les limites fait désirer la chose même: une présidence royalisée, réellement arbitrale.

Sylvie FERNOY



Partis

Un nouveau paysage politique ?

Depuis 1981, nous constatons une évolution majeure du paysage politique français: la bipolarisation droite-gauche se renforce et chaque camp tend à une plus grande homogénéité, idéologique et structurelle. La France se calquerait ainsi progressivement sur la plupart des pays d'Europe de l'ouest, en permettant l'alternance sans drame entre un pôle libéral-conservateur et un pôle réformiste-social-démocrate.

Les événements récents vérifient cette thèse: terminés la pluralité des années 70, le bras-de-fer au sommet entre libéraux et gaullistes, la compétition entre socialistes et communistes pour la direction de l'Opposition, la virtualité du centre-gauche et les promesses du gauchisme. A droite, le gaullisme authentique n'a plus d'héritiers et un vague libéralisme tient lieu de référence commune. Le RPR domine la coalition majoritaire et peut rêver d'être demain le grand parti conservateur qui s'assurera l'hégémonie à droite. Le Parti socialiste a vocation à jouer un rôle identique sur la gauche, de façon encore plus nette: il reformera ses structures pour construire une véritable social-démocratie, rassemblant des démocrates-chrétiens jusqu'aux trotskystes, ou bien il conduira une alliance type FGDS.

Dans un tel schéma, les courants de pensée minoritaires voient évidemment leur marge de manoeuvre se rétrécir. Cela ne signifie pas qu'ils disparaîtront, l'émergence et l'enracinement du Front national prouvent le contraire. Mais leur existence dépendra de leur radicalité, de leur force de rejet du modèle d'alternance dominant. Blanc-bonnet, bonnet-blanc, la stratégie peut

La bipolarisation à l'anglo-saxonne s'installe doucement en France. Avec des incertitudes et l'obligation pour les hommes politiques de ne pas paraître partisans.



■ A gauche, le Parti socialiste affirme sans complexe sa vocation hégémonique.

toujours fixer un électorat non négligeable, à l'extrême-droite comme à l'extrême-gauche.

Les tentations centristes sont alors vouées à l'échec, aspirées qu'elles sont par les deux pôles à capacité majoritaire. Mais l'électorat de classes moyennes qu'elles visent, décidera finalement de la victoire de l'un ou de l'autre.

Le cheminement précédent est hautement probable, mais la politique est une affaire humaine qui échappe à tout déterminisme. Des facteurs sont repérables, qui viendraient contrarier l'évolution en cours.

Jacques Chirac a beau verrouiller la coalition libérale-conservatrice, cette dernière n'en est pas moins soumise à de

sérieuses forces centrifuges. La «bande à Léo» soigne son image, cultive sa différence et le jeune ministre de la Culture et de la Communication gère habilement ses ambitions présidentielles. Le Parti républicain ne manque pas une occasion d'affirmer qu'il est le 3ème parti de France.

Les radicaux-socialistes du Parti valoisien et les démocrates-chrétiens CDS forment la sensibilité «sociale» de la coalition de droite. Ils ne cachent pas leurs états d'âme et leur grogne devant les dérives droitières de la majorité. Ils pourraient à moyen-terme se rapprocher d'un Parti socialiste renoué. A droite, l'UDF est

entrée dans une zone de turbulences, les visées dominatrices de sa composante libérale favorisent son éclatement.

La gauche, rassemblée en un grand parti, est moins vulnérable, mais pas totalement à l'abri d'une fracture: Michel Rocard a dit récemment vouloir se présenter aux prochaines présidentielles. Il ne l'a pas redit depuis, mais n'a pas non plus corrigé. Une telle candidature, non avalisée par les instances dirigeantes du PS, porterait un coup sévère à ce dernier, le priverait peut-être de la reconquête du pouvoir.

Dans ce dernier cas réside tout le paradoxe de la vie politique française: les appareils politiques y pèsent d'un poids de plus en plus considérable, et les présidentiables crédibles tirent leur popularité de leur situation d'hommes libres, en dehors des conflits partisans. Rocard et Barre ont là un point commun. Ni l'un ni l'autre ne peut cependant imaginer qu'une course en solitaire le conduirait jusqu'à l'Elysée. Rocard doit conquérir l'opinion des socialistes avant celle d'une majorité de Français. Raymond Barre devra, le moment venu, composer avec le RPR, s'il ne veut pas se voir casser par le mouvement chiraquien. Tout homme politique a l'obligation de concilier une indispensable réputation d'indépendance avec la nécessité de compter avec un appareil politique performant. François Mitterrand est le seul à avoir réussi la synthèse: il soigne son image d'arbitre au-dessus des partis tout en appuyant sa stratégie sur le premier parti politique de France. C'est ce qui explique sa supériorité actuelle. Avec lui, et si elle ne commet pas de bêtises irréparables, la gauche peut espérer des jours meilleurs.

Emmanuel MOUSSET

Fédérateur

Le roi et les régions

En vérité, l'éclatement des structures anciennes ne servit tout d'abord qu'au quadrillage en règle des états provinciaux - «autant que possible en carrés égaux de 300 lieues carrées» - c'est-à-dire à leur dissolution et nivellement au profit de l'Etat central pré-totalitaire.

Pourtant, la revendication «régionaliste» demeure vivante. Les originalités de langue et de civilisation - Provence, Sud occitan, Bretagne, provinces de l'Est - lui servirent de refuges et de ferments. Mais même dans les terroirs à personnalité faible ou inexprimée, affleurait sans cesse un désir d'autonomie qui est, qu'on le veuille ou non, une donnée fondamentale de l'organisation des peuples.

Faute de pouvoir en convenir essentiellement, la pratique républicaine dut se rendre à certaines évidences concrètes: la réalité de l'unité territoriale s'imposait au moins comme cadre de la défense, de la gestion économique et du développement. Ce fut le sens des premiers décrets de 1955, 60 et 64 instaurant 21 régions de programme ou circonscriptions d'action régionale et donnant au Préfet de Région une administration propre. En revanche, dès que l'idée d'une déconcentration politique se fit jour, elle subit le choc en retour de la réaction jacobine et bourgeoise, et ce fut l'échec du référendum de 1969, qui valut du même coup au pays le départ du général de Gaulle.

Il fallut pourtant bien sacrifier à cette évolution inéluctable: par la loi du 5 juillet 1972, la région devenait un établissement public cependant qu'étaient créés le Conseil Régional, composé de parlementaires nationaux et d'élus locaux, et leur Conseil Economique et Social. En 81, il revenait à la Gauche, dont

En 1788, lorsque les cahiers des Etats généraux é mirent le vœu que le royaume de France fût découpé «en circonscriptions uniformes et commodes avec un chef-lieu facilement accessible», ils désignaient l'une des plus urgentes réformes à accomplir.

l'idéologie était curieusement contradictoire à ce sujet, de poursuivre ou bloquer ce développement.

L'EMANCIPATION

Avec une audace à laquelle il serait juste de rendre hommage, Gaston Defferre entreprit de le mener à bien. En trois ans, l'essentiel des dispositions législatives et réglementaires était pris pour que les établissements publics régionaux, devenus collectivités territoriales à part entière avec l'élection de leurs conseillers régionaux au suffrage universel en 86, jouissent dès lors des moyens financiers et humains nécessaires à l'exercice des compétences qui leur ont été transférées: développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique de la région, aménagement de son territoire. Ces mesures

s'accompagnent d'un accroissement d'autonomie pour les échelons immédiatement inférieurs, départements et communes, dont l'initiative est dégagée de la tutelle administrative pour ne plus être assujettis qu'a posteriori au contrôle du Tribunal administratif et à l'arbitrage de la Chambre régionale des Comptes.

De retour aux affaires, les hommes de la Droite, qui gouvernent pourtant 19 régions sur 21, ont, semble-t-il, la nostalgie de l'état de choses antérieur: la soumission des communes au Préfet, les compétences purement techniques de l'instance régionale, et surtout la polarisation de l'énergie politique sur la compétition autour du pouvoir central étaient plus à leur goût. Il faut «marquer une pause dans la régionalisation» déclare M. Pasqua. Et l'on entend remettre en cause le rôle et l'existence des Chambres Régionales des

Comptes. Quant aux préfets - commissaires de la République, ils sont encouragés à reconquérir dans les faits certaines attributions dont la loi les a déchargés.

Pour dommageable qu'elle puisse se révéler, cette réaction ne peut inverser le cours des choses. Elle trahit seulement l'entêtement des libéraux français à s'enfermer dans un dilemme dépassé: tout accroissement d'autonomie dans le corps social représente à leurs yeux une déperdition du Pouvoir, et par là de l'unité nationale. Et l'on voit quotidiennement de ces gens qui clament: «Moins d'Etat!» dans l'économie, réclamer partout ailleurs un Etat plus autoritaire, voire plus policier.

LE ROI VOYAGEUR

Ce contresens, éthique autant que politique, sera corrigé quand nous voudrons bien aller au bout du monarchisme implicite de nos institutions. Car le secret d'unité qui soude des nations si différentes en une nation historique n'est pas dans la capitalisation des pouvoirs par le centre, mais dans la présence unanimement reconnue comme vivante d'un homme et d'une famille au service du principe d'autorité.

Seul en effet le Prince est partout présent dans ses «Etats». Breton, basque, occitan, lorrain, corse, champenois, il ne se divise pas pour régner mais transporte en tous lieux en la rendant sensible l'évidence première de toute vraie politique: qu'il n'y a pas de centre plus important en valeur que chaque homme, chaque femme et chaque communauté dans la Cité.

Luc de GOUSTINE



Économie

L'épreuve des faits

S'il est une leçon à retenir de l'expérience de gauche et des premiers mois du gouvernement Chirac, c'est que dans le domaine économique plus que dans tout autre, les a priori résistent peu de temps à l'épreuve des faits.

En accédant au pouvoir en 1981, la gauche met sur pied une politique ambitieuse (longuement élaborée pendant la période d'opposition) qui consiste notamment à relancer la production industrielle en stimulant la consommation des particuliers (l'accent est mis sur la demande) : on en attend avant tout une diminution du chômage. Moins de deux ans plus tard, elle doit se rendre à l'évidence : la réalité économique est rétive à toute schématisation. Devant l'emballlement de l'inflation et le déséquilibre de notre

et lui accorde de substantiels avantages fiscaux. Mais rien n'y fait : les patrons, frileux, restent sur leurs gardes. Décontenancé, après cent jours de pouvoir Chirac est amené à changer son fusil d'épaule. Dans les rangs du gouvernement et dans les couloirs de l'Assemblée, la droite parle de moins en moins de libéralisme (exception faite de Léotard) et amorce un virage.

Il est encore trop tôt pour dire ce que sera le «chiraquisme», mais on peut d'ores et déjà avancer qu'il n'aura rien de commun avec le «reaganisme» (ni même avec le «thatchérisme»). D'abord parce que le



■ C'est au chômage qu'on jugera une politique.

commerce extérieur, l'«austérité» s'impose. Résultat, en 1986, quand elle passe le relais à la droite, le seul point positif que la gauche peut inscrire à son actif concerne la lutte contre la hausse des prix.

Forte des leçons qu'elle tire de l'échec de la gauche, et de la «réussite» des expériences libérales menées à l'étranger (notamment aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne), la droite revenue aux affaires, adopte une position diamétralement opposée à celle de la gauche cinq ans plus tôt en privilégiant le rôle de l'offre. Ainsi, pour mettre en confiance le patronat, Jacques Chirac fait voter la suppression de l'autorisation administrative de licenciement

franc n'est pas le dollar; ensuite parce qu'en matière de finances publiques, le Premier ministre préconise un retour à l'équilibre budgétaire. Le «chiraquisme» semble donc davantage s'orienter vers une politique pantouflarde, taillée sur mesure pour les rentiers, au détriment de la consommation et de l'investissement.

Au-delà des modes et des querelles entre socialisme et libéralisme, il devient urgent de réagir. Le problème aujourd'hui en France, c'est que la politique (échéances électorales obligent) est de l'ordre du court terme, alors que l'économie nécessite une action à long terme.

Patrice LE ROUE

Politique étrangère

La tradition capétienne

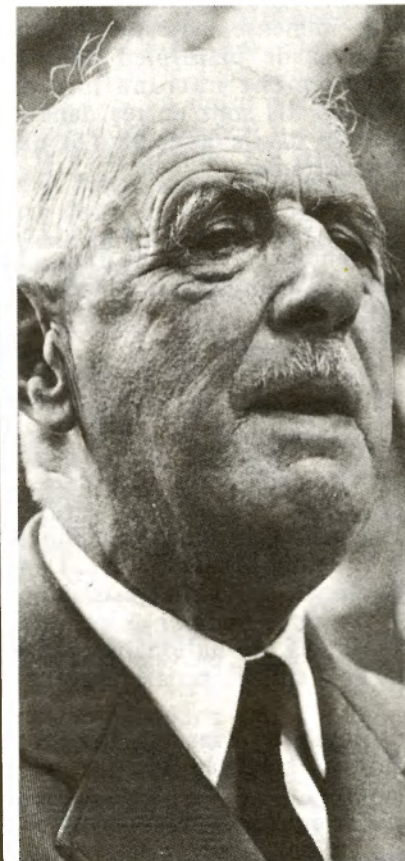
Si, au fil des siècles, la France a d'abord pu exister, ensuite s'étendre et, enfin, perdurer, c'est que les rois, de Hugues Capet à Louis-Philippe, se sont dans leurs relations avec l'extérieur, fixé un certain nombre de règles et les ont suivies avec constance.

Il y a tout juste un an, dans notre numéro spécial été de 1985, Georges Bordonove nous faisait remarquer que les Capétiens (toutes branches confondues) avaient eu comme caractéristiques principales, «d'une part la patience, d'autre

durer 800 ans, c'est dans la politique extérieure que l'on peut le mieux en mesurer les effets. Certes, les premiers règnes furent sans éclats, comme le montre Jacques Bainville dans son Histoire de France, cependant les successeurs immédiats de Hugues Capet eurent le grand mérite de se garder des erreurs commises par les Carolingiens, à savoir le rêve de reconstituer l'empire de Charlemagne. Ils surent donc «avancer pas à pas, consolider chaque progrès, se garder des ambitions excessives et des entreprises chimériques» (Bainville). Puissance moyenne, la France avait conscience de son rang et défendit avec sagesse son indépendance vis-à-vis des grandes puissances successives et scella à toutes les époques des pactes d'amitié et de coopération avec les petits pays. Image que la France a préservé aujourd'hui (malgré quelques déboires) auprès des pays non-alignés.

Hier, de Gaulle, par son souci d'indépendance à l'égard des deux grands blocs, par les relations qu'il entretenait avec la RFA au sein de la Communauté économique européenne et par la solidarité dont il fit preuve avec les pays du tiers-monde se montra le digne successeur des capétiens. Actuellement, François Mitterrand manifeste à son tour son souci de voir la France assumer un grand rôle dans le concert des nations. Mais de telles ambitions nécessitent la continuité à la tête de l'Etat que seule la monarchie peut garantir.

Nicolas PALUMBO



■ De Gaulle : une politique étrangère qui s'inspire de celle des Capétiens.

part la persévérance, et en tierce partie le réalisme, la juste appréciation des choses, le sens de la mesure». Si à l'intérieur ce réalisme permit à la dynastie de

Un roi pour les républicains

● **Royaliste:** Le titre de votre ouvrage peut surprendre, d'autant plus que la monarchie espagnole n'apparaissait pas particulièrement « républicaine » dans les années 30.

Philippe Nourry: Les monarchistes espagnols, qui étaient soit conservateurs, soit libéraux, ont été conduits, après le départ d'Alphonse XIII en avril 1931, à prendre des positions extrémistes - d'ailleurs au grand regret d'Alphonse XIII qui, en exil à Paris, les voyait de plus en plus attirés par les idéologies maurrassienne ou fasciste. Les monarchistes dans leur immense majorité se sont trouvés de plain-pied dans le mouvement nationaliste de Franco. Ils sont entrés dans la guerre civile avec la foi des combattants.

● **Royaliste:** L'héritier d'Alphonse XIII, don Juan, le père de Juan-Carlos, a participé lui-même à la guerre dans le camp nationaliste...

Philippe Nourry: On aurait pu souhaiter qu'il prit un peu plus de distance par rapport au conflit espagnol, mais il faut bien voir que certains leaders de la gauche rêvaient de faire en Espagne, contre la République, la révolution bolchévique. Dans ce climat, don Juan a estimé que c'était de son devoir de s'enrôler aux côtés des nationalistes et il ne l'a d'ailleurs jamais regretté.

● **Royaliste:** Pourtant, don Juan, devenu « comte de Barcelone », se révéla très vite, un opposant résolu au régime franquiste.

Philippe Nourry: Quand il a vu la façon dont Franco confisquait le pouvoir, ce qu'il avait pu imaginer de pur, de rédempteur, dans le mouvement nationaliste, s'est effacé devant l'instauration durable d'une espèce de fascisme en Espagne. Une des manifestations les plus émouvantes de don Juan a été



de prendre ce nom de comte de Barcelone, au moment où la Catalogne était l'objet d'une répression brutale de la part de Franco. Il a voulu manifester sa réprobation au régime, et son attachement à une province qui faisait bien partie de la grande famille espagnole.

● **Royaliste:** Comment, dès lors, expliquer que le comte de Barcelone accepte de confier son jeune fils Juan-Carlos au dictateur, pour qu'il soit élevé en Espagne ?

Philippe Nourry: En 1948, don Juan s'aperçoit que les Alliés ne renverseront pas Franco. Il a la conviction, et il ne se trompe pas, que Franco va encore durer longtemps. Il s'agit de sauver la dynastie, de préserver l'avenir. Cela ne l'a pas empêché, à peu près au même moment, de conclure un pacte avec la position républicaine et socialiste modérée.

● **Royaliste:** Et l'attitude de Franco ?

Philippe Nourry: Dans le fond, il est monarchiste. Il n'est pas un idéologue fasciste; il copie les systèmes fascistes, mais il reste un général conservateur royaliste. Ce qui lui importe c'est de rester au

pouvoir le plus longtemps possible. Il ne peut jouer le père; avec le fils, il pourra se maintenir au pouvoir pendant trente ans.

● **Royaliste:** Est-ce que Franco s'est rendu compte que Juan-Carlos, malgré son « éducation surveillée », avait des convictions démocratiques ?

Philippe Nourry: Il pensait certainement que son régime ne lui survivrait pas tel quel. Le roi lui-même m'en a fait plusieurs fois la confiance, Franco lui disait: « je sais qu'il y a des choses que vous ferez et sans doute qu'il faudra faire; mais moi, je ne peux pas les faire... » Je pense que Franco s'est un peu trompé sur la personnalité de Juan-Carlos. Il a pensé que ce serait un outil docile. Longtemps, il a dû se dire que Carrero Blanco serait l'homme de fer qui gouvernerait l'Espagne. Juan-Carlos a parfaitement su, non pas jouer totalement les idiots, mais tout au moins accepter d'apparaître comme tel. Une phrase de trop, un clin d'œil de trop auraient montré qu'il avait des arrière-pensées et qu'il n'allait pas dans le sens de la continuité du régime. Et Franco aurait pu choisir un autre successeur.

Un livre - et ce n'est pas le premier - vient de paraître sur le « phénomène Juan-Carlos ». Son titre, « Un roi pour les républicains », peut sembler provocateur, voire totalement incompréhensible à un Français moyen. Pour nous qui défendons depuis longtemps, la cause de la monarchie démocratique, il ne peut que nous intéresser prodigieusement et nous inviter à aller plus loin.

JUAN CARLOS

Philippe Nourry



Un roi
pour les
républicains

● **Royaliste:** Vous connaissez personnellement le roi Juan-Carlos. Quelle impression donne-t-il quand on le rencontre pour la première fois ?

Philippe Nourry: Une grande affabilité, une grande gentillesse et un grand naturel. Il n'a pas une grande facilité dans les discours: ce n'est pas un «homme public»; mais dans l'intimité, il vous met tout de suite à l'aise; avec cette familiarité des Bourbons, il vous tutoie... Il donne l'impression de quelqu'un de très réfléchi, qui ne masque rien de ses sentiments - même s'il les masque en réalité - quelqu'un qui sait écouter. Il semble non seulement très intelligent, mais aussi très astucieux. Mais tout cela avec un fond de caractère qui est essentiellement loyal et fidèle. Il porte une grande attention aux gens et il sait avoir des gestes. Il a beaucoup de sens politique: ce n'est pas un homme qui théorise ou qui a des prétentions intellectuelles; c'est un homme d'action, un décideur, et en même temps un homme de réflexion.

● **Royaliste:** En 1975, à la mort de Franco, rien n'était gagné pour celui que d'aucun surnommait «Juan le Bref» et à qui l'on prédisait une existence politique de six mois.

Philippe Nourry: Son premier objectif a été de bien asseoir sa dynastie. Au moment de l'élaboration de la Constitution, il n'a pas insisté pour avoir des pouvoirs plus importants que ceux purement symboliques qui sont les siens aujourd'hui, alors qu'il avait gouverné le pays seul pendant deux ans. Il a pensé très justement qu'un roi, à l'heure actuelle, ne peut être autre chose qu'un symbole, et que la meilleure façon d'asseoir la monarchie en Espagne, c'était de se cantonner dans ce rôle d'arbitre suprême, de symbole

unificateur des diverses nationalités que comporte le royaume. La Constitution reconnaît au Roi le droit de choisir le premier ministre mais après avoir consulté les partis. Il peut provoquer, sous certaines conditions, un référendum. Ses pouvoirs sont extrêmement modestes, mais son influence morale est considérable, parce que les Espagnols lui sont infiniment reconnaissants, à titre personnel, de l'œuvre qu'il a accomplie dans le rétablissement de la démocratie, et pour avoir affronté seul, avec un gouvernement et un parlement prisonniers, la révolte d'une partie des militaires.

● **Royaliste:** Vous dites dans votre livre que Juan-Carlos était le seul à pouvoir faire entendre raison aux putschistes du 23 février 1981, et à faire échouer leur tentative de coup d'Etat.

Philippe Nourry: Paradoxalement, Juan-Carlos, qui a liquidé le franquisme, se trouve en 81 face à une révolte franquiste qu'il est le seul à pouvoir mater car il est l'héritier de Franco. Par la Constitution, il est le chef des Forces Armées. A ce moment-là, il s'agissait de parler haut et fort à des militaires qui ne voyaient en lui que l'héritier de Franco. Pour eux, sa légitimité, il la tient du Caudillo. Pour les généraux, Juan-Carlos est l'un des leurs il a fait les Académies militaires, il a des amitiés partout. Le comte de Barcelone ou un président de la République quelconque n'aurait pas pu faire face à cette situation parce que les militaires d'emblée auraient rejeté son autorité. Quand il est apparu sur les écrans de télévision, le 24 février, à une heure du matin, on savait que le roi était libre, qu'il pouvait commander, prendre les choses en mains. Je crois que c'est de ce jour-là que date le véritable sacre de Juan-Carlos, son sacre

populaire. On a vu les communistes défiler le poing levé, acclamant son nom, quelques jours plus tard à Madrid, dans une immense manifestation !

● **Royaliste:** Juan-Carlos réunissait ainsi deux légitimités: celle que lui avait octroyée Franco, et celle, populaire, issue du 23 février. Dans quelles conditions le Roi obtint-il le renoncement officiel de son père au trône et donc une troisième légitimité, dynastique ?

Philippe Nourry: Depuis le début, il était convenu entre le père et le fils que si l'un ne réussissait pas, l'autre prendrait le relais. Il était très possible que Juan-Carlos se heurtât à l'opposition forcée de la Gauche espagnole ou qu'il fût complètement prisonnier des franquistes et de l'Armée. Si Juan-Carlos n'était pas arrivé à réaliser la démocratie, son père aurait peut-être pu le faire. Lorsque le régime fut bien établi, le comte de Barcelone souhaita abdiquer ses droits d'une manière solennelle pour qu'il n'y ait pas de solution de continuité entre Alphonse XIII et Juan-Carlos Ier. Don Juan aurait été roi sans avoir régné, mais avec un statut d'ancien roi en quelque sorte. Il n'obtiendra pas satisfaction. Ce n'est pas que Juan-Carlos ne voulait pas lui faire ce plaisir, mais cela tient au fondement-même de sa conception de la royauté espagnole. Franco voulait une monarchie établie, une nouvelle monarchie qui n'aurait rien à voir avec l'ancienne. Don Juan représentait la monarchie restaurée, la continuité dynastique. Juan-Carlos, lui avait toujours parlé de réinstauration. Il s'est tenu à cette ligne médiane: une monarchie nouvelle qui garde le fil dynastique mais qui ne s'encombre pas de tout ce qu'avait représenté l'ancienne monarchie. Il n'a surtout pas voulu des «monarchistes de toujours», ceux qui d'ailleurs avaient trahi son père pour aller aux côtés de Franco... D'une certaine manière, il a aussi voulu être le fils de ses œuvres. Juan-Carlos, c'est Hugues Capet !

● **Royaliste:** Pensez-vous que la France puisse s'inspirer de l'exemple espagnol, Une monarchie «réinstaurée» est-elle possible dans notre pays ?

Philippe Nourry: Personnellement, je ne le crois pas. Le

fil est définitivement rompu. D'une certaine manière, je le regrette parce que je pense que l'équilibre qui ressort d'une démocratie parlementaire assortie d'une monarchie, est sans doute le meilleur régime en soi qu'on puisse concevoir pour un pays. Finalement, on s'aperçoit que la France est obligée de revenir à des formes assez proches, avec une sorte de monarchie élective. A moins que l'on ne songe à un régime strictement présidentiel comme aux Etats-Unis et qui ne serait pas du tout dans notre tempérament, on a recours à la figure du chef de l'Etat élu pour sept ans qui s'identifie assez bien avec celle d'un monarque. Avec l'expérience de la cohabitation, je crois qu'on se rapproche du schéma d'une quasi-monarchie élective, où le Président joue un rôle de symbole, mais ne gouverne pas beaucoup plus qu'un Roi pourrait le faire.

● **Royaliste:** Le titre que vous avez choisi est sans doute fait pour «choquer». Aurait-il un sens en Espagne ?

Philippe Nourry: Le grand mérite de Juan-Carlos a été de faire sortir la polémique entre république et monarchie du champ des préoccupations politiques. Les Espagnols ne se posent plus la question aujourd'hui. Mon titre aurait en Espagne un sens trop restrictif: la Couronne est un lien entre tous les Espagnols, qu'ils soient Catalans, Castillans ou Basques. Ce que j'ai voulu dire, c'est que Juan-Carlos est beaucoup plus le roi de la Gauche que le roi de la Droite ! Les seuls républicains en Espagne, ce sont les ultra-franquistes ! Les communistes, même s'ils ne vont pas jusqu'à se dire monarchistes de cœur, sont «juancarlistes» à tous les coups...

propos recueillis
par Philippe Delorme

Philippe Nourry est journaliste depuis une trentaine d'années. Grand reporter au «Figaro», il a quitté récemment ce journal pour le magazine «Le Point». Afficionado depuis 1950, quand, étudiant, il allait à Seville aux courses de taureaux, Philippe Nourry a aussi vécu en Amérique latine. Il se rend plusieurs fois par an pour sa profession au-delà des Pyrénées.

Prospective

Royaliser la constitution

A lors qu'il était président de la République, le général de Gaulle avait confié à un témoin digne de foi (1) qu'il avait songé à aller plus loin que la monarchie élective. Le projet a échoué mais il peut être repris et le comte de Paris a plusieurs fois indiqué comment cet aboutissement logique de notre régime politique aurait pu se traduire en droit, dans le respect de la volonté du peuple français.

La première étape pourrait être l'élection du Prince à la présidence de la République dans les formes que nous connaissons depuis 1962. Pendant une période plus ou moins longue, l'exercice du pouvoir ne changerait guère puisqu'il faudrait avant tout démontrer la qualité du service rendu dans la conduite des affaires. Puis se poserait la question de la modification de nos institutions dans le sens monarchique. Là encore, le principe démocratique ne saurait manquer d'être entièrement respecté, puisque le consentement populaire est un des éléments fondamentaux de la légitimité.

La seule solution concevable serait de soumettre à référendum la question de l'instauration de la monarchie, selon la procédure prévue par l'article 11: le Président peut soumettre au référendum tout projet de loi portant sur l'organisation des pouvoirs publics. Tel serait bien le cas. Comme on l'a fait en 1962, le référendum porterait sur la modification des articles 6 («le président de la République est élu pour sept ans au suffrage universel direct») et 7 (qui concerne les modalités de cette élection). Inscrit dans le nouvel article 6, le principe de la dévolution héréditaire du pouvoir s'accompagnerait, à

Nous vivons depuis 1958 dans une monarchie élective. Est-il possible d'en venir à une monarchie pleine et entière sans changer de Constitution.



■ Marianne va-t-elle troquer son bonnet pour une couronne ?

l'article 7, des règles de la succession.

Certains juristes ne manqueraient pas de souligner une difficulté, en se fondant sur l'alinéa 5 de l'article 89 qui stipule que «la forme républicaine du gouvernement ne peut faire l'objet d'une révision».

Il est possible d'évacuer la question en soumettant au même référendum la suppression de cet alinéa. Il serait préférable de traiter le débat au fond en s'interrogeant sur le contenu du concept de République. La République est incontestablement une philosophie, une morale et elle a été un parti, mais elle n'a jamais pu se définir sur le plan institutionnel et, historiquement, elle s'est traduite par l'absence d'Etat. Nul ne peut établir ce qu'est en réalité la «forme républicaine du Gouvernement» selon la tradition républicaine toujours invoquée. Force est

donc de se référer à l'étymologie, et de concevoir la Res publica comme un Etat de droit. Telle était la définition classique qui subsista jusqu'à Jean-Jacques Rousseau: dans Le Contrat Social, celui-ci indique que «tout gouvernement légitime est républicain». Donc la monarchie est républicaine en ce sens et il ne serait pas nécessaire de supprimer l'alinéa 5 de l'article 89, ni même de modifier l'article 2 qui définit la France comme «une République indivisible, laïque, démocratique et sociale».

Dans la très grande majorité de ses articles, la Constitution actuelle pourrait sans difficulté aucune devenir la loi fondamentale d'une monarchie démocratique et parlementaire. Son titre II définit fort clairement les pouvoirs du chef de l'Etat et reprend les grands principes d'arbitrage, de continuité, d'indépendance nationale et d'intégrité du territoire qui étaient ceux de la monarchie capétienne. Les

pouvoirs du Parlement demeureraient inchangés, ainsi que l'organisation des rapports entre Gouvernement et Parlement, qui a fait ses preuves. Quant aux rôles respectifs du chef de l'Etat et du Premier ministre, ils se veraient stabilisés et clarifiés, dans une coexistence et selon une alternance démocratique exemptes de toute arrière-pensée. Parce que le Premier ministre ne serait plus le candidat automatique à la charge suprême, parce que le chef de l'Etat ne verrait plus en lui un rival, le climat politique se trouverait radicalement transformé, le gouvernement pourrait effectivement conduire la politique de la nation, et les partis cesseraient d'être des terrains de manœuvres des «présidentiels» pour retrouver leur rôle propre.

Sur le plan constitutionnel comme ailleurs, le principe monarchique contient une dynamique apaisante et novatrice.

B. LA RICHARDAIS

(1) Philippe de Saint Robert, «Les septennats interrompus», Laffont.

LES AMIS DE LA MAISON DE FRANCE

Signalons l'existence de cette association qui, indépendante de toute organisation politique, s'est fixé comme seul but, de réunir tous ceux qui désirent témoigner de leur affection à la Famille royale de France. Elle publie un bulletin trimestriel destiné à promouvoir l'action et la pensée du comte de Paris.

Au moment où la France s'apprête à célébrer le millénaire de sa naissance, le rôle de l'Association des Amis de la Maison de France prend une importance toute particulière et nous ne saurions trop inciter nos lecteurs à lui apporter leur soutien.

Adhésion annuelle : 100 F (l'adhésion donne droit au service du bulletin).

Association des Amis de la Maison de France - B.P. 314 - 75365 Paris cedex 08.

987 - 1987

Un millénaire pour quoi faire ?



■ De Hugues Capet...

En quoi l'avènement d'Hugues Capet, comte de Paris et duc de France, à la royauté peut-il apparaître comme l'événement fondateur de notre pays ? L'élection de Hugues Capet par ses pairs, féodaux dirigeant les grandes provinces du royaume, à Noyon le 1er juillet 987 et son sacre deux jours plus tard confirment l'éviction des Carolingiens. Avec cette éviction c'est le rêve de reconstitution de l'empire de Charlemagne qui disparaît et c'est un nouveau système politique qui se met en place dont les principes seront : l'indépendance (face aux empires), l'unité (contre les féodalités) et la continuité (autour d'un projet familial). « Autour de cette royauté fortement assumée de père en fils, un consensus progressif se rassemble. L'identité française ne se comprend pas sans les capétiens... cette famille veut se transmettre un héritage et ce faisant elle construit un Etat et forge une nation. Hugues Capet lui-même apparaît comme le premier Français » (1).

Autre notion qui prend forme à l'occasion de l'élection d'Hugues Capet est celle de la légitimité politique, par le service rendu. « Ce fut vers une famille de serviteurs qu'on se tourna. L'élection d'Hugues

Juillet 987 - Juillet 1987, dans un an, la France célébrera le millénaire de la dynastie capétienne qui est aussi celui de la naissance de la France en tant qu'entité nationale cohérente. Cet anniversaire est symbolique à plusieurs égards et amène à considérer les enjeux politiques qu'il sous-tend.

Capet fut la reconnaissance de cette légitimité fondée sur les services rendus au peuple, que le couronnement du nouveau roi vint consacrer... » (2).

Roi après roi, siècle après siècle, la dynastie capétienne apparaît comme une succession continue de serviteurs de la France, forgeant l'unité de notre pays en gérant un domaine qu'elle avait le souci d'agrandir, avec sagesse, en y faisant régner la paix et la justice et en affirmant le principe de « l'indépendance du pouvoir souverain ». Le millénaire de la dynastie capétienne met en lumière l'extraordinaire continuité dans l'effort d'une nation à se forger une identité. 10 siècles d'aventure commune, faite d'heures de gloire autant que d'heures sombres.

L'aventure se poursuit et nous devons envisager notre passé national dans sa globalité si nous voulons comprendre notre pays et lui assurer des chances d'avenir. Le temps n'est plus à la conception d'une Histoire comprise comme une éternelle guerre civile : « La France n'a pas cessé d'exister à la mort de Louis XVI, elle n'est pas née à ce moment-là. La France c'est Bouvines et Valmy, saint Louis et Clemenceau, l'insurrection vendéenne et la révolte de Mai 1868, la Commune, le Front populaire et la Résistance... La France est une aventure millénaire vécue avec sagesse et folie, à travers des effondrements terribles et d'étonnantes victoires... » (2). Ces mille ans d'histoire lancent un défi aux Français soucieux de préserver leur passé, et aux historiens qui ont eu trop

souvent une vision castratrice de notre histoire... Cette objectivité, ce recul nécessaire, il apparaît que beaucoup les désirent dans différents milieux, dans le monde universitaire depuis quelques années et aussi, maintenant, dans la classe politique...

Dès lors qu'une analyse sereine de 1000 ans devient possible, les frontières politiques qui ont divisés ce peuple en républicains ou royalistes, libéraux ou socialistes, cléricaux ou laïcs ne doivent plus empêcher de considérer les Français comme héritiers d'un patrimoine historique commun. Dans ce patrimoine, huit siècles d'héritage monarchique pèsent leur poids et nous leur devons ces valeurs d'unité, d'indépendance, de justice et de continuité du pouvoir qui aujourd'hui emportent l'adhésion de tous. On le voit avec l'acceptation générale des institutions actuelles de la Vème République qui, avec le général de Gaulle comme avec le président Mitterrand, font figure de quasi-monarchie.

Jamais en effet la question de la légitimité n'a été aussi présente à l'esprit des Français. L'expérience récente semble montrer que la légitimité issue de l'élection au suffrage universel est nécessaire mais pas suffisante car une course acharnée au pouvoir de quelques uns conduit la moitié des Français à s'affronter à l'autre moitié... C'est au refus de cette situation de guerre civile froide que la « cohabitation » doit son extraordinaire popularité qui agace tant les dirigeants politiques.

Une légitimité supérieure, fondée sur l'histoire, les services rendus à la nation, permettrait de satisfaire ce désir largement partagé d'une continuité minimum dans la conduite des affaires politiques, par-delà la succession normale des différentes équipes gouvernementales. Cette légitimité historique, le comte de Paris, en est actuellement le détenteur, incarnant ces 1000 ans de notre histoire dans une vision globale et non réductrice. L'enjeu fondamental du millénaire capétien que nous célébrerons l'an prochain est là.



■ ... au comte de Paris.

Posant de façon précise la question de la légitimité, ce millénaire, doit permettre de considérer le chef de la Maison de France, héritier et continuateur de sa lignée, sous un jour nouveau. Pour la première fois sans doute, dans l'histoire centenaire de la République, l'intérêt suscité par le Prince ne sera plus seulement celui des royalistes. Par le Millénaire c'est l'affaire de tous, quelles que soient les convictions, dans un même élan de réconciliation nationale.

François DELAGE

(1) Laurent Theis, auteur de « l'avènement d'Hugues Capet » (Fayard). Entretien avec « Royaliste » n°431.
(2) Henri, comte de Paris, « Lettre aux Français », Fayard.



Gérard Leclerc

IDÉES

Monarchie et État de droit

Récemment, Michel Polac dénonçait dans son indispensable «Droit de réponse» les apologies de la monarchie, trop répandues à son goût ces temps-ci. Il y voyait une menace pour la démocratie, et les droits de l'homme ! Sans doute, une récente découverte de Bonald et de la pensée traditionaliste référée à certains courants actuels incontestablement périlleux pour les libertés individuelles, expliquait-elle ce mouvement d'humeur assez irréfléchi. Curieusement, aucun des participants de ce samedi soir n'eut l'idée de demander à Polac si l'apologie de Juan-Carlos l'irritait également, ou si l'ensemble des monarchies européennes n'était pas au contraire la meilleure illustration de l'Etat de droit.

Sans doute Polac aurait-il pu répliquer que ce n'est pas à Juan-Carlos, Elizabeth ou Baudoin qu'il en avait, mais à la monarchie française telle qu'un Bonald, un de Maistre ou un certain nombre de nostalgiques la défendait, en opposition directe avec la liberté moderne. J'ai peur toutefois qu'il n'en soit resté à des concepts un peu sommaires et qu'il n'oppose implicitement despotisme monarchique et liberté républicaine. Comme si l'histoire la plus récente ne permettait pas d'aller au-delà d'un certain nombre de représentations simplistes ou de mythes plus chargés de passion et d'idéologie que de raison. Dans sa diatribe, Polac associait encore le retour à un christianisme pur et dur aux menaces qui planent aujourd'hui sur la démocratie.

La Monarchie c'est l'Etat de droit

Il est dommage que le débat n'ait pas été sérieusement poursuivi par les journalistes réunis sur son plateau. La réflexion fondamentale aujourd'hui en science politique, en droit, en histoire, affronte ce genre de questions en renouvelant et en redressant bien souvent les problématiques faussées qui ont encore droit de cité dans le débat de tous les jours. Ainsi, c'est une grave erreur de dater l'émancipation de l'individu et le respect de l'homme, de la Révolution française. Bernanos, d'un instinct très sûr, avait bien vu que l'explosion de 1789 correspond à tout ce que l'Ancien Régime pouvait avoir de goût invétéré pour les libertés. Plus scientifiquement, les spécialistes montrent aujourd'hui comment la monarchie, aussi bien en France qu'en Angleterre, a instauré un Etat de droit, qui est à l'origine de toutes nos conquêtes actuelles. A-t-on réfléchi, par exemple, à la suppression graduelle du servage dans le royaume de France ? Dans son ouvrage, *L'Etat et les esclaves*, Blandine Barret-Kriegel illustre son chapitre sur les droits de l'homme d'une citation de Louis X le Hutin qui préfigure les futures Déclarations. Que le servage ait pratiquement disparu au XVIIIème siècle en France, alors qu'il subsiste en Russie à une large échelle doit faire réfléchir sur la nature spécifique de deux formes de régimes.

L'évolution progressive de la monarchie française indique qu'il s'agit d'une forme d'Etat qui s'articule sur la loi et non sur la violence. C'est l'Etat souverain qui affirme la prééminence du droit et le fait respecter. Aucun des doctrinaires de l'absolutisme royal n'a jamais mis le roi au-dessus de la loi. A partir de l'affirmation de la souveraineté royale va se déployer, dit encore Blandine Barret-Kriegel, la bourgeoise croissance de la fonction législative.

Il ne s'agit pas de pratiquer une apologie inconditionnelle du pouvoir royal. A la veille de la Révolution, l'émancipation juridique des citoyens est loin d'être achevée. A certains égards, l'Angleterre était plus avancée que nous. Mais il est important de comprendre que tous les progrès réels qui suivront s'inscriront dans le développement organique de notre ancienne monarchie. Et surtout : lorsqu'on voudra rompre avec la nécessaire souveraineté de l'Etat, pour transférer à la nation le pouvoir de légiférer directement, les droits de l'individu s'estomperont. Ainsi s'explique le grand dérapage de la Terreur et du totalitarisme moderne.

Resserrer le débat sur la démocratie

C'est pourquoi il importe de resserrer le débat sur la démocratie, qui a d'ailleurs beaucoup évolué ces dernières années dans notre pays. Le mot est désormais - et fort heureusement - associé, comme dans les pays anglo-saxons, à l'Etat de droit. Mais la tradition révolutionnaire et républicaine française, en méconnaissant la distinction entre l'Etat et le peuple, était implicitement accordée avec la logique totalitaire, celle développée par les régimes de l'Est. Ce n'est pas pour rien qu'il fallut attendre très longtemps pour que les hommes de gauche se décident à rompre avec l'idéologie communiste. Voilà qui ne surprend pas les historiens, bons connaisseurs des démocraties antiques : *« Les anciens savaient parfaitement que la démocratie est la forme la plus propice à la tyrannie et la plus compatible avec la dictature. La notion de peuple est floue, et même dans les plus petite république, l'excédent de ceux qui le composent aboutit souvent au mensonge de celui qui parle en son nom. Qui, du dans et par le peuple, gouverne ? Cela est difficile à établir. »* L'identification mythique du peuple à l'Etat aboutit à la méconnaissance et bientôt à l'écrasement des individus : *« Cette surdité spécifique de la démocratie à l'individu explique enfin qu'elle soit compatible avec l'esclavage. Il fallait des esclaves à ces citoyens, à ces barbares allégés que n'obsédait pas la liberté humaine. »* (1) Il en faut aussi à ces nouveaux barbares qui incarnent la démocratie populaire, le progrès et le bonheur de l'humanité.

Pour restaurer les droits des individus, il faut donc en priorité restaurer l'Etat souverain. La permanence de la monarchie dans les Etats de droit européens ne s'explique pas autrement. Loin d'être en contradiction avec la nature libérale, démocratique - au meilleur sens, celui de la participation et du consensus populaires - l'institution royale signifie la symbolique du droit, lui-même lié à une certaine transcendance. Dieu et mon droit. Cette devise de la monarchie anglaise fait comprendre plus de choses qu'un long discours. Il est grand temps en tout cas, de restaurer dans les esprits, la juste idée d'une monarchie garante du droit des citoyens.

Gérard LECLERC

(1) Je ne peux que recommander la lecture des deux ouvrages de Blandine Barret-Kriegel, *« L'Etat et les esclaves »* (1979) et tout récemment *« Les chemins de l'Etat »*, chez Calmann-Lévy.

Royalisme

Un héritage aux aspects méconnus

L'image de Louis XIV et du «monarque absolu» est présente à l'esprit de beaucoup de nos concitoyens et conforte l'idée stéréotypée qu'ils se font de la Monarchie. Pourtant, des premiers Capétiens à la Restauration, de l'an Mil au dix-neuvième siècle, la Monarchie n'est pas demeurée figée. Au dix-septième siècle le Roi-Soleil, en plaçant les grands féodaux sous surveillance à Versailles, répond, à sa manière, au problème de son temps. Plus tard, Louis XVI tentera de revivifier et d'étendre le système de démocratie qui caractérisait de nombreuses institutions d'Ancien Régime: Assemblées de paroisse, assemblées secondaires et provinciales, Etats-Généraux. Malheureusement il se heurtera à l'incompréhension des élites dirigeantes de son époque et ne pourra canaliser un mouvement qui, noyauté par des idéologues, dégènera en Terreur et en dictature. Il faudra attendre la Restauration pour que reprenne la marche en avant vers la démocratie.

Plus près de nous, le dirigeant monarchiste Charles Maurras a donné aux Français d'avant-guerre une image du royalisme qui n'était pas celle de l'ouverture. Son journal, «L'Action Française», très brillant, influencera pendant un demi-siècle la vie politique, mais se sclérosera aussi dans une condamnation systématique de la Démocratie, qui était tenue pour responsable du déclin de la France depuis 1870. Si «l'A.F.» a su faire preuve, un temps, d'imagination dans le domaine social, elle a enfermé la Monarchie dans une rigoureuse démonstration qui retirait toute souplesse et toute humanité. Enfin, si elle nous a transmis le flambeau du royalisme, elle a contribué à occulter la richesse

Dans l'esprit de beaucoup de Français, encore aujourd'hui, les idées royalistes ont partie liée avec le conservatisme sur le plan social et, souvent, l'antidémocratie sur le plan politique. Pourtant, la tradition dans laquelle la Nouvelle Action Royaliste entend inscrire ses pas, est singulièrement différente.

des pensées royalistes, notamment celles héritées des grands libéraux de la Restauration.

Ceux-ci, à l'inverse des véritables républicains fidèles à la doctrine jacobine, ont souhaité la mise en place d'un régime représentatif. Et si l'on se souvient des Ultras, on a trop oublié ces libéraux qui, souvent par raison plus que par sentiment, ont voulu que la Monarchie couronne le régime de démocratie représentative qu'ils avaient fondé.

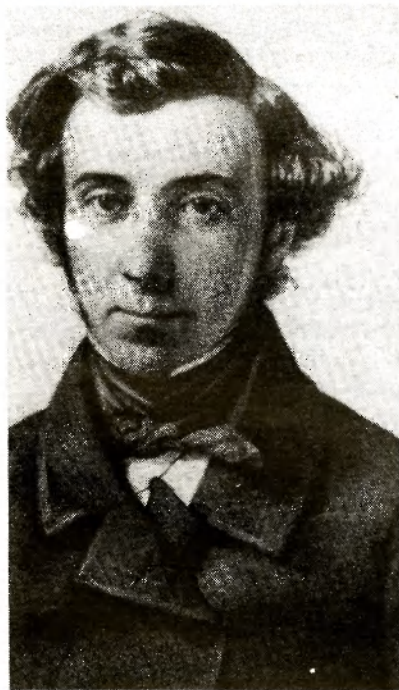
Ainsi, pour Benjamin Constant, la classique distinction entre pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire ne constitue pas une assurance suffisante. Il se prononce pour la Monarchie constitutionnelle qui «nous offre... ce pouvoir neutre, si indispensable à toute liberté régulière».

Pour Alexis de Tocqueville, député et ministre de la Monarchie de Juillet, le contrat social n'est pas une garantie: «si je vivais chez un peuple démocratique, je préférerais lui voir adopter la constitution monarchique à la forme républicaine».

CATHOLIQUES SOCIAUX

Cette même observation guide les royalistes qui se trouvent à l'origine du courant catholique-social. La Révolution française, muée en révolution bourgeoise, avait supprimé, avec la loi Le Chapelier (1791), toute

protection sociale devant les excès du capitalisme naissant. Des royalistes comme Villeneuve-Bargemont, préfet sous la Restauration, ou Armand de Melun, chercheront à mettre en place des remèdes concrets: limitation de la durée du travail, salaire minimum, liberté d'association, bureaux de placement...



■ Alexis de Tocqueville.

Albert de Mun, autre royaliste, déposera de nombreuses propositions de loi et participera à l'Oeuvre des Cercles Catholiques d'Ouvriers aux côtés de La Tour du Pin. Celui-ci, en réaction contre les excès du libéralisme économique, s'attachera à moderniser l'idée du corporatisme et préconisera

«une sorte d'association du capital et du travail» dont le général de Gaulle devait se souvenir bien longtemps après...

Cet aspect social du royalisme a été illustré par de grands textes des descendants des Rois de France. Qu'il s'agisse du comte de Chambord («Lettres sur les ouvriers», 1865), du premier comte de Paris («Les associations ouvrières», 1869) ou de son fils le duc d'Orléans au début de ce siècle et encore du comte de Paris actuel («Le Prolétariat», 1937) tous se sont attachés à mettre en accord avec leur temps, les aspects sociaux de la tradition monarchique.

COURONNER LA DEMOCRATIE

Ces Princes ont toujours eu à cœur également de définir un Etat qui serait le contraire de la dictature et si le comte de Chambord ne comprit pas, par crainte de n'avoir aucune liberté politique, que la constitution de la IIIème République avait été faite sur mesures pour lui, la place du souverain laissée vacante n'a cessé de faire réfléchir les Français et notamment les juristes.

En 1948, dans son «projet de Constitution monarchique et démocratique», le comte de Paris souhaitait «l'alternance paisible des hommes et des équipes» grâce à un pouvoir indépendant et arbitral. Il entendait ainsi fonder le pouvoir sur une légitimité à la fois historique et populaire.

N'est-ce pas là un message, que l'expérience actuelle de la «cohabitation» rend enfin très compréhensible pour les Français inquiets pour la pérennité de nos institutions ?

Pierre CARINI

Qui sommes-nous ? Une idée en mouvement

Mais d'abord, il faut préciser ce que nous entendons par mouvement: c'est une libre association de citoyens qui veulent faire avancer une idée, faire aboutir un projet, sans prétendre exercer un jour le pouvoir. Un mouvement politique se distingue par conséquent d'un parti (dont l'objectif est de conquérir le pouvoir), d'une école de pensée (qui vise à constituer une doctrine, ce qui n'est pas notre affaire) et bien entendu d'une secte. Reprenons maintenant un par un les termes qui définissent ce mouvement.

NOUVELLE, notre organisation l'est à un double titre: par rapport au royalisme classique, et dans la vie politique française.

Très diverse au 19^{ème} siècle, la famille royaliste s'était réduite, entre 1900 et 1940, à un seul groupement, doctrinaire et de plus en plus marqué à droite: l'Action française. Notre mouvement, fondé voici quinze ans, s'est très nettement séparé de cet héritage et a abouti à un renouvellement de l'idée royaliste, dans la fidélité à son principe essentiel. Ce faisant, il se trouve coïncider avec la pensée du comte de Paris, sans

Pour présenter la Nouvelle Action Royaliste à nos nouveaux lecteurs, le plus simple est de reprendre chacun des termes du nom de notre mouvement.



■ Un colloque de la NAR. Autour de Bertrand Renouvin : Philippe de Saint Robert, Michel Jobert, Jacques Thibau, Roger Garaudy.

que la NAR soit son porte-parole, sans que le Prince puisse être considéré comme son chef. La monarchie n'est pas un parti, et surtout pas le parti des royalistes.

Cette situation originale, et l'attitude de la NAR dans le débat civique, en font aussi un mouvement de type nouveau: pas de culte de la personnalité, pas d'embrigadement, pas de volonté de puissance (ni de profit !) mais une libre réflexion menée par des citoyens qui n'ont pas les mêmes options philosophiques et religieuses, ni la même sensibilité. Dans ses réunions et publications, par son approche des problèmes, la NAR montre qu'elle est un lieu de rencontre, un espace de liberté.

ACTION. Cette libre expression menée en commun n'empêche pas l'action. Au contraire. Mieux fondée, plus lucide, notre action gagne en efficacité. Car la NAR est un mouvement engagé, mais non partisan, et là encore d'une double manière. Elle est engagée parce qu'elle entend faire

avancer son projet dans le cadre du débat démocratique. Depuis 1974, la NAR a mené de nombreuses campagnes électorales autour de l'idée monarchique et, si elle n'a pas de député, elle commence à être présente dans les conseils municipaux. De plus, la NAR organise tout au long de l'année des réunions, débats et colloques, sans oublier les congrès et conseils nationaux où se décide la ligne du mouvement.

Parce que la NAR est composée de citoyens, et non de purs théoriciens, elle est également engagée dans les grands débats politiques, économiques et sociaux du moment: lutte contre les totalitarismes, défense de la liberté et de la justice sociale, campagnes contre le racisme et l'antisémitisme, soutien critique à la politique de l'actuel Président de la République. Ses choix ont souvent fait considérer la NAR comme un mouvement de «gauche». Tel n'est pas le cas. Une analyse, même succincte, de ses prises de position montre que la NAR se situe en dehors de la droite et de

la gauche, et qu'elle a toujours conservé sa pleine indépendance.

ROYALISTE. Tel est l'essentiel de notre projet, que nous présentons succinctement dans ce numéro. Précisons encore que notre conception du projet royaliste n'exclut pas d'autres approches: nous ne prétendons pas au monopole de l'idée, qui est incarnée par le comte de Paris. Soulignons aussi que notre projet royaliste ne vise pas à supprimer les autres mouvements et partis, ni à supplanter les autres traditions politiques de notre pays. Comme on le voit dans les monarchies européennes, l'institution que nous souhaitons est la clef de voûte d'une vie démocratique animée par les partis politiques et les familles de pensée. Loin d'aspirer à une position dominatrice, loin de vouloir constituer une «majorité dynastique» et encore moins un parti unique, la Nouvelle Action Royaliste disparaîtra dès que son objectif monarchique sera atteint. Ce n'est pas là sa moindre originalité. C'est aussi une garantie d'indépendance pour l'Etat et de liberté pour les citoyens.

Annette DELRANCK



■ Mettre des outils efficaces au service de l'idée royaliste.



■ Participer régulièrement aux élections.

Édition Faire connaissance

Parallèlement à son activité politique et à la parution de son bimensuel «Royaliste», la N.A.R. manifeste aussi sa vitalité par un foisonnement de publications diverses. Deux revues trimestrielles «Cité» et le «Lys rouge», des livres, un ensemble de brochures permettent de connaître plus en profondeur la pensée des royalistes d'aujourd'hui.

Depuis quelques années la N.A.R. a développé d'une manière spectaculaire son activité éditoriale.

La revue «Cité» se veut un lieu où s'élabore la pensée. Elle accueille tous ceux qui, aujourd'hui, ont entrepris de réfléchir sur les courants profonds qui irriguent notre société. Lieu de réflexion «Cité» est aussi un lieu de débat. Que vaudraient les découvertes des uns, si elles ne devaient en rien nourrir les pensées des autres ?

Par le biais de «Cité» un dialogue s'instaure, animé par de grands noms de la vie intellectuelle française ou d'autres peut être moins connus, mais tous d'une importance capitale : Edgar Morin, René Girard, Jean-Pierre Dupuy, Marcel Gauchet, Jean-Marie Domenach, Georges Dumézil... Le format d'une revue permet à chacun d'approfondir son point de vue, de développer sans contrainte ses arguments (1).

Répartition du public de la N.A.R. par TRANCHES D'ÂGE

Tranche d'âge	%
Moins de 25 ans	11,0
de 25 à 35 ans	26,4
de 35 à 45 ans	26,1
de 45 à 55 ans	12,4
de 55 à 65 ans	11,6
de 65 à 75 ans	7,4
75 ans et plus	5,1

Quant au «Lys rouge», il est bien malaisé à définir. Lieu par excellence de libre débat, le «Lys rouge» brille non seulement par sa liberté de ton, mais aussi par l'extrême variété des sujets abordés. Quelques centres d'intérêt néanmoins y sont privilégiés : l'histoire du mouvement royaliste (souvent illustrée par la reproduction en fac simile de documents historiques), les activités des monarchistes étrangers, les débats sur l'avenir du royalisme. Mais cette énumération, bien incomplète, donne une vision tronquée de l'intérêt du «Lys rouge». Il n'y a en fait qu'un seul moyen de le juger : c'est sur pièces ! (2).

Brochures nombreuses et livres divers complètent l'éventail de nos publications. Il serait bien fastidieux d'en donner ici la liste exhaustive (3) mais elle prouve, à coup sûr, la variété de nos préoccupations.

Indépendants sur le plan technique - puisque la N.A.R. est propriétaire de son matériel d'imprimerie - nos capacités d'édition en plein accroissement, nous permettent d'élaborer aujourd'hui un véritable arsenal de publications au service de l'idée royaliste.

Y.A.

(1) Cité, revue trimestrielle. Abonnement pour un an (4 numéros) 125 F.
(2) Lys rouge, revue trimestrielle. Abonnement pour un an (4 numéros) 50 F.
(3) Il suffit pour l'obtenir de nous demander une documentation gratuite.

Au nouveau lecteur

Ce numéro de «Royaliste», que vous avez entre les mains, est un numéro spécial destiné à nous faire mieux connaître du grand public.

Sa lecture, nous l'espérons, vous aura intéressé et peut-être aurez-vous même été surpris de voir que les royalistes de 1986 ne correspondaient guère à l'idée que vous vous en faisiez au préalable.

Mais, sans doute, aimeriez-vous faire un peu mieux connaissance car un simple journal de 16 pages est bien insuffisant pour tout dire. Aussi nous vous proposons de profiter de notre offre exceptionnelle, qui sans aucun engagement de votre part, vous permettra de vous informer plus complètement.

Nous vous offrons :

- Un abonnement de trois mois à «Royaliste»,
- Une brochure «Connaissez-vous les royalistes d'aujourd'hui ?»,
- Un livre présentant la vie et les idées du comte de Paris,
- Le dernier livre de Bertrand Renouvin : «La République au Roi dormant» synthèse sur l'histoire du royalisme, sa place dans la société d'aujourd'hui et ses perspectives d'avenir,
- Une documentation complète sur la NAR, ses activités et ses publications.

Le tout, qui représente une valeur de 210 F, vous est proposé pour 90 F seulement. En dernière page de ce journal vous trouverez le bulletin-réponse qui vous permettra de profiter de cette offre exceptionnelle.

Sachez aussi que «Royaliste» reprendra le 17 septembre sa parution bimensuelle normale et que vous pourrez le trouver en vente dans les principaux kiosques et dans les Maisons de la presse.

Enfin si vous désirez avoir des renseignements supplémentaires n'hésitez pas à nous écrire nous nous ferons un plaisir de vous répondre.

Yvan AUMONT

ROYALISTE, 17 rue des Petits-Champs, 75001 Paris

L'idée royaliste

LA MONARCHIE, EST-CE UNE UTOPIE ?

L'utopie, c'est un projet jamais réalisé, hors du temps et de l'espace.
Tel n'est pas le cas de la monarchie :
- c'est elle qui a fondé notre pays. C'est elle qui l'a accompagné dans la plus grande partie de son histoire : plus de huit siècles ! Aujourd'hui encore, notre action diplomatique s'inspire des principes de la monarchie capétienne; et nous lui devons notre démocratie représentative, inventée par Louis XVI en 1789, réalisée après 1814.
- c'est elle qui constitue toujours le régime de la moitié des pays de l'Europe de l'Ouest, qui sont des démocraties exemplaires, plus paisibles et mieux garanties que la nôtre.

Ancienne et moderne à la fois, la monarchie ne cesse d'être adaptée aux nécessités du temps.

LA MONARCHIE, EST-CE BIEN NECESSAIRE ?

Oui, si nous voulons que l'Etat exprime l'unité du pays, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui puisque le Président de la République, quoi qu'il veuille et quoi qu'il fasse, est toujours considéré comme l' élu d'un camp contre un autre camp.

Oui, si nous voulons que l'Etat remplisse son rôle d'arbitre, par-delà les partis politiques, les classes sociales et les groupes d'intérêt.

Oui, si nous voulons que notre liberté soit garantie par un recours ultime, contre un extrémisme toujours possible.

La monarchie réalise des objectifs concrets, que chacun cherche à atteindre, sans bien y parvenir.

LA MONARCHIE, COMMENT LA FAIRE ?

Ce n'est pas difficile ! Notre Constitution est déjà monarchique dans son esprit, et le général de Gaulle envisageait de faire du comte de Paris son successeur.

Il s'agit simplement d'aller jusqu'au bout des principes posés en 1958, qui exigent l'indépendance du chef de l'Etat, la continuité du pouvoir, un arbitrage effectif...



Rien ne se fera sans le consentement des Français, sans leur accord exprimé par le suffrage universel.

La monarchie est possible, légalement, démocratiquement.

LES ROYALISTES SONT-ILS DES MARGINAUX ?

L'idée royaliste a inspiré la plupart de nos traditions politiques, aussi bien le libéralisme que le gaullisme et le socialisme originel.

Il est vrai que cette idée s'est figée et durcie entre les deux guerres. Mais la Nouvelle Action Royaliste a renouvelé la tradition monarchiste, toute en la rendant plus fidèle à elle-même.

Aujourd'hui, l'idée royaliste est à nouveau présente dans le débat intellectuel et politique, grâce à la presse de la Nouvelle Action Royaliste (plusieurs titres) et grâce aux campagnes que mène ce mouvement : aux présidentielles, aux législatives, aux municipales, les royalistes sont à nouveaux présents.

LES ROYALISTES SONT-ILS DES EXTREMISTES ?

Non. Ils sont en dialogue permanent avec tous les courants politiques démocratiques, avec toutes les familles d'esprit.

Non. Ils n'ont cessé de faire campagne contre le totalitarisme, quelle que soit sa forme, et mènent un combat actif contre le racisme et la xénophobie.

Non. Car leurs principes politiques impliquent le refus de la guerre civile, la défense du droit à la différence - religieuse, culturelle, régionale - et du pluralisme politique.

LES ROYALISTES, OU SE SITUENT-ILS ?

A droite ? Non pas.

A gauche ? Pas plus.

... Tout simplement parce que cette division artificielle empêche de comprendre les véritables enjeux. Par leurs choix, par leurs refus, les royalistes tentent de faire prévaloir une nouvelle conception de la politique, ni abstraite, ni sectaire. Mais sans complaisance.

Telle est la tâche que s'est fixée « Royaliste », hors des idées reçues, hors des sentiers battus.

OFFRE SPECIALE AUX NOUVEAUX LECTEURS

NOM/Prénom : _____

Adresse : _____

désire recevoir sans engagement de ma part l'offre exceptionnelle (décrite en page 15) comportant un abonnement de trois mois, deux livres, une brochure et une documentation. Le tout d'une valeur de 210 F pour 90 F seulement

Règlement à l'ordre de « Royaliste », 17, rue des Petits-Champs, 75001 Paris
CCP 18 104 06 N Paris

royaliste

SOMMAIRE : p.2 : Un prince pour notre temps -p.3 Avec Harlem Désir -p.4 Coexistence et monarchie -p.5 Un nouveau paysage politique -p.6 Le Roi et les régions -p.7 L'épreuve des faits - La tradition capétienne -p.8/9 Un roi pour les républicains -p.10 Royaliser la Constitution -p.11 Un millénaire pour quoi faire ? -p.12 Monarchie et Etat de droit -p.13 Un héritage aux aspects méconnus -p.14 Qui sommes-nous ? -p.16 L'idée royaliste.

Directeur de la pub. : Yvan Aumont
Comm.Parit. 51700 - ISSN 0151-5772
Diffusion NMPP - Impr. en France